

RAPPORT N° 98/5-11
au Conseil Municipal

OBJET

LOTISSEMENT CHEMIN NEUF / LA MONTAGNE
APPROBATION DU CRAC 1997

Le Lotissement Chemin Neuf créé par arrêté du 11 juillet 1988 fait l'objet d'une convention de concession, approuvée par le Conseil Municipal du 24 Mars 1988.

Le programme de l'opération se décrit comme suit :

- le lotissement se compose de 73 lots, dont 33 lots en 1^{ère} tranche et 40 lots en 2^{ème} tranche ;
- les 33 lots de la 1^{ère} tranche ont une surface totale de 26 810 m², soit une surface moyenne de l'ordre de 670 m² ;
- les 40 lots de la 2^{ème} tranche ont une surface totale de 26 810 m², soit une surface moyenne de l'ordre de 670 m² ;
- la surface moyenne des 73 lots est d'environ 669 m² correspondant à une surface cessible totale de 48 870 m² ;
- la viabilisation des parcelles a été réalisée par la SEDRE dans le cadre du lotissement ;
- les acquéreurs ont à leur charge la réalisation d'un assainissement des eaux usées autonome.

La SEDRE nous présente le Compte-Rendu Annuel au Concédant (CRAC) 1997, comprenant :

- * le bilan comptable au 31 décembre 1997
- * le bilan financier mis à jour au 1^{er} janvier 1998

RAPPORT N° 98/5-11

Les dépenses réalisées s'élèvent à 13 003 797 F pour des recettes réalisées de 13 482 652 F.

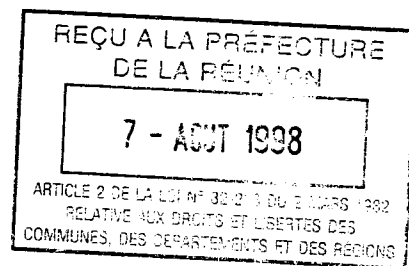
Le bilan financier mis à jour, s'établit à hauteur de 13 281 442 F.
Le foncier de l'opération a été acquis par la SEDRE pour un montant de 2 486 900 F. Un premier acompte de 2 000 000 F a déjà été réglé en Septembre 1997 et le solde sera versé à la ville dans le courant du 3^{ème} trimestre 1998.

La cession du dernier lot a été faite en Novembre 1997. La clôture définitive des comptes est prévue pour l'exercice 1999. Le prévisionnel restant à réaliser, se monte à 277 465 F dont 230 000 F de fonds de concours que l'opération doit reverser à la Ville (une trésorerie positive a permis de générer des produits financiers).

Je vous demande d'approuver le CRAC 1997 du Lotissement Chemin Neuf à la Montagne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION N° 98/5-11
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 31 juillet 1998**

OBJET

**LOTISSEMENT CHEMIN NEUF / LA MONTAGNE
APPROBATION DU CRAC 1997**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code des Collectivités Territoriales (ancien code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 98/5-11 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, Premier Adjoint au Maire,

présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

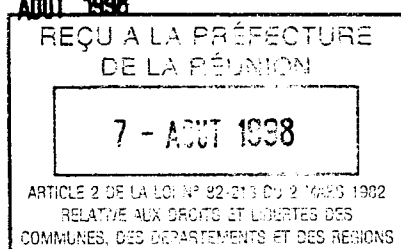
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE (4 abstentions)**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant 1997 du Lotissement Chemin Neuf à la Montagne.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis

Le 05 AOUT 1998



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



ANNEXE AU RAPPORT 98/5-11

Bilan financier mis à jour au 1^{er} Janvier 1998

RUBRIQUES	SITUATION COMPTABLE		BILAN MIS A JOUR AU 1/1/98	DERNIER BILAN AU 1/1/97
	REALISE AU 31/12/97	RESTE A REALISER		
DEPENSES				
Etudes générales	0	0	0	
Terrains	2 603 815	3 000	2 606 815	2 613 387
Travaux	8 546 551	0	8 546 551	8 731 202
Frais financiers (moyen et court terme)	843 392	0	843 392	843 392
Frais de société	660 511	24 645	685 156	615 665
Rémunération techniciens	332 976	0	332 976	375 976
Dépenses diverses	16 552	0	16 552	46 552
Provision TVA	0	20 000	20 000	50 000
Fonds de concours	0	230 000	230 000	0
TOTAL DEPENSES	13 003 797	277 645	13 281 442	13 276 176
RECETTES				
Cessions parcelles	13 044 740	0	13 044 740	13 044 737
Produits de gestion	217 009	0	217 009	0
Produits divers	220 903	14 192 378	28 525	230 015
Participation de la collectivité	0	8 832	- 8 832	1 424
TOTAL RECETTES	13 482 652	201 210	13 281 442	13 276 176

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION
7 - AOÛT 1998
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 321 DU 21 MARS 1992
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES
COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 31 JUIL. 1998



LE MAIRE

Michel TAMAYA

ANNEXE AU RAPPORT 98/5-11

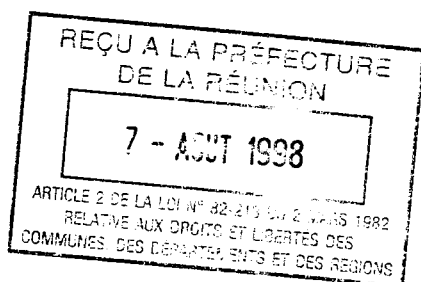
Bilan comptable au 31 Décembre 1997

DEPENSES		RECETTES	
ETUDES GENERALES	0	CESSIONS	0
ACQUISITIONS FONCIERES ET FRAIS ANNEXES	2 603 815	Parcelles viabilisées	13 044 749
TRAVAUX DE VIABILITE	8 546 551	CESSION COLLECTIVITE	0
REMUNERATIONS TECHNICIENS	332 976	PARTICIPATION DU CONCEDANT	0
FRAIS FINANCIERS	843 392	PRODUIT DIVERS	220 893
FRAIS DE SOCIETE	660 511	PRODUITS FINANCIERS	217 009
DEPENSES DIVERSES	16 552		
TOTAL DEPENSES	13 003 797	TOTAL RECETTES	13 482 651
COMPTE DE TIERS	192 377	EMPRUNTS COMPTE DE TIERS	486 905
TVA	635 401	TVA	622 435
COMPTE DE LIAISON	760 416	COMPTE DE LIAISON	
TOTAL	14 591 991	TOTAL	14 591 991

**Vu par le Conseil Municipal
en séance du**

31 JUIL 1998

LE MAIRE



Michel TAMAYA

